

Auch, le 20 juillet 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GESTION DES ÉTIAGES - COMITÉ SÉCHERESSE

Le comité d'étiage session sécheresse a été réuni par Monsieur le Préfet le 15 juillet 2015, pour faire un point sur la situation hydrologique actuelle.

Les pluies sont très limitées sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées depuis mi-juin, au point d'atteindre le niveau des années les plus sèches sur le bassin, et des températures moyennes élevées. Par conséquent, les cours d'eau connaissent une baisse rapide de leurs débits, limitée par les lâchers d'eau des retenues sur les axes réalimentés (système Neste principalement).

Les débits des rivières gersoises restent au-dessus des niveaux nécessaires à la satisfaction de l'ensemble des usages humains et naturels.

Les retenues d'eau étaient au maximum de leurs capacités en début de campagne, sauf raison technique.

La gestion de l'eau fait l'objet d'une concertation continue avec les instances des autres départements limitrophes et régionales, en incluant les commissions de gestion de bassin versant.

A ce jour, deux arrêtés préfectoraux sont en vigueur sur le département :

- Interdiction de variations de niveau d'eau au droit des barrages et seuils en travers des cours d'eau ;
- Information et communication sur la situation hydrologique et le bon usage de l'eau pour l'Adour Gersois (Niveau alerte).

Compte tenu de la situation météorologique, l'application du plan sécheresse induit :

- une gestion constante et attentive du concessionnaire des ouvrages de réalimentation (C.A.C.G.) ;
- une possible évolution vers des mesures de limitation sur l'Adour et d'autres cours d'eau non réalimentés.

Les acteurs de l'eau mettent en place une organisation pour disposer d'une vision globale de la gestion de l'eau sur l'ensemble du département, et d'une capacité de réaction rapide en rapport avec l'évolution de la situation.

Il est recommandé à chaque usager la plus grande attention tant en ce qui concerne les prélèvements que la qualité des rejets.